

Rapport annuel des médecins de prévention

L'arrivée de 2 nouveaux médecins de prévention à Nantes en 2017 (dont l'un est à 30% sur le Morbihan) a été salubre : jusque-là, un seul médecin devait faire face seule, à la lourde charge de travail, puisque la médecine de Loire-Atlantique a un "portefeuille" de 3689 agents, dont 3316 à proprement parlé du 44 :

Tableaux récapitulatifs

Locaux	
Nantes	2*
Saint-Nazaire	1

*dont celui de Cambronne fermé arbitrairement sans consultation du CHSCT 44. FO est ré-intervenu sur ce sujet. Le Président du CHSCT qui s'était engagé à contacter Bercy, ne



l'a toujours pas fait. A suivre donc encore une fois.

Nombre agents			
	2018	2017	2016
DRFiP44	1641	1645	1633
SRE	458	442	419
INSEE	411	388	409
DOUANES	338	341	343
DSFiPE	173	278	298
Si 1C:1F	165	161	167
DIRCOFI	61	61	58
Totaux	3247	3316	3327

Nombre de visites			
	2018	2017	2016
Nombre de visites	1548	983	617
Quinquennales	532	131	68
Spontanées	204	145	131
Particulières ¹	443	336	226
Nombre déclarés en 2018			
Grossesses	14	13	4
Handicap	123	78	59

SMP : Surveillance médicale particulière

	2018	2017	2016
Agents vus pour + 90 jrs de suite	86	97	62
Réintégration après CLM, CLD ou >6mois	11	14	25
Comité réforme ou médicale	2	2	4

Les médecins ont également fait état de leur inquiétude liée au sous-effectif, tant pour les agents que pour des responsables : manque de sens au travail, violences dans les relations professionnelles, lassitude, fatigue, stress, charge de travail élevée, changements nombreux dans les méthodes de travail, difficulté à former les nouveaux, etc.



Les annonces faites par Bercy pour la plupart des directions, ne vont dans le sens de l'amélioration pour 2019 et après.

Avis du CHSCT sur les plans annuels de prévention (PAP)

Les DUERP de 3 directions étaient examinés :

1- Douanes

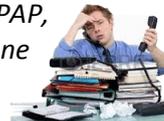
Extrait de l'avis voté à l'unanimité

« Le CHSCT 44 constate une réelle volonté (...) d'apporter des mesures de préventions efficaces pour les agents : formation et équipements de protection individuels (...) Cependant, nous notons encore une forte inquiétude des personnels (exigences du travail, dialogue et soutien managérial, application du Projet Stratégique Douanier, mise en place du Brexit) quant à la mise en place progressive des réformes et ses effets néfastes sur le devenir des agents et leur bien être au travail. Cela se traduit par la cotation d'une majorité des Risques Psycho Sociaux en risque A.

Les nouvelles réformes qui s'annoncent (CAP22, Brexit) et le projet de loi Transformation de la Fonction Publique ne vont pas aider à modifier la tendance.

Cela se traduira certainement par l'augmentation des risques psychosociaux avec la perte de missions douanières passées sous le joug de l'externalisation et de la privatisation.

Il est à noter l'intégration des formations de prévention sur les risques psychosociaux proposée par le CHSCT 44 dans le PAP, si cela constitue une réelle avancée les effets d'une telle politique ne seront pas immédiats.



En conclusion, le CHSCT donne un avis positif quant à ce PAP 2019 (...) réaffirme les efforts (...) quant à la mise en place du Projet Stratégique Douanier, du Brexit et en espérant que CAP 2022 ne soit pas à son tour synonyme de mal être au travail pour les agents des douanes. »

NB : les difficultés de la BSI de Nantes ont été longuement évoquées (en parallèle avec un registre CHCST établi en avril) : le CHCST devrait venir en visite de site pour juger sur place et tenter d'apporter des solutions.

2- DSFiPE

Extrait de l'avis voté à l'unanimité

« La lecture du Plan Annuel de Prévention de la DSFiPE marque un réel déséquilibre entre l'attention extrême portée à l'application CROCUS et le passage sous silence des conditions de travail dégradées dans certaines unités: «service pensions»,



« dépenses déconcentrées », « service facturier » : fuites d'eau dans les bureaux à proximité de câbles électriques, gestion des archives.



Le CHSCT réclame une intervention rapide de la DSFIPE auprès du ministère des affaires étrangères afin que celui-ci prenne ses responsabilités. »

La fermeture des TAF a pour conséquence une augmentation des effectifs (pour combien de temps?) qui engendre une densification importante et anormale pour certains services activité tombant à 5m² ! C'est inadmissible et bien loin des préconisations ce que FO n'a pas manqué de faire remarquer ! Le CHSCT a réclamé une commission immobilière pour les services concernés avec plans à l'appui non fournis pour cette séance.

3- SRE

FO a interrogé la représentante du SRE sur différents thèmes :

- x ambiance lumineuse dans les bureaux 3222 et 4129 suite à la visite de l'ISST,
- x préconisation des doubles écrans identiques
- x Risques psycho-sociaux (bureau retraites 1B)
- x déplacement de l'espace fumeurs
- x Mission relations usagers : nombre croissant de sollicitations

Avis voté à l'unanimité

« La continuité de la composition du groupe de travail DUERP offre une garantie de rigueur, d'impartialité et de sérieux dans un recensement fiable des informations diffusées.

En revanche, le CHSCT déplore une part trop élevée des RPS : 53 % de l'ensemble des risques recensés. Nombreux sont les agents à s'inquiéter des "exigences du travail" liées à une industrialisation de leur tâche, à une direction sourde aux demandes d'accompagnement des

réorganisations formulées par les représentants du personnel.

(Le CHSCT) du 30 avril 2019 a démontré l'incapacité de la hiérarchie du SRE à prendre en compte le facteur humain essentiel à toute réorganisation de bureau.

Le PAP doit s'emparer du mal-être exprimé par les collègues aux bureaux 1B et BMRU. Les agents attendent de la Direction qu'elle donne du sens à leurs missions, qu'un dialogue social de qualité permette aux représentants du personnel de travailler avec des documents communiqués complets et dans des délais favorisant leur examen.

Le CHSCT émet un avis favorable au PAP présenté sous réserve que la Direction du SRE propose lors du CTL du 25 juin 2019 des solutions concrètes pour enrichir qualitativement les missions des collègues des bureaux métiers. »

Réorientation des missions des géomètres

Rappel: lors du CHSCT du 12 mars dernier, face au déni de la DRFIP44 sur le sujet de la réorientation arbitraire du métier des géomètres (avec une suspension progressive des travaux de lever du bâti et une réorientation vers des travaux fiscaux), le CHSCT avait voté la délibération suivante :

Délibération du CHCST du 12/03/19

Les représentants du CHSCT (...) considèrent que le projet présenté par la DRFIP 44 est incomplet et qu'à ce stade ils ne peuvent émettre d'avis. (...) et demandent à la DRFIP 44 de suspendre la mise en œuvre du PACD 2019-2020 et de reporter le projet de réorientation des géomètres tant que l'ensemble de ces problématiques n'auront pas fait l'objet d'un traitement sérieux.

Dans sa réponse, examinée lors de ce CHSCT (hors de la présence d'un seul représentant du Pôle fiscal!), les arguments sont restés très évasifs! Face à cette conduite, une nouvelle délibération a été proposée demandant cette fois le concours d'un expert agréé (article 55 du décret 82-453 modifié).



Les membres du CHSCT ont fait part de leurs inquiétudes et des conséquences liées :

- aux conditions de travail liées à la réorientation des missions.
 - à la sécurité, la santé et les aspects psychosociaux de cette réorientation.
- De plus, la non-production de la fiche de poste, le manque de précisions relatifs à l'organisation du service, l'absence d'évaluation de la charge de travail, l'insuffisance de moyens de prévention pour prévenir les RPS, etc, étaient autant de motifs pour les représentants syndicaux de s'alarmer. Dans l'attente de la réponse sur le recours à un expert, le CHSCT suspend son avis sur le projet de réorientation des missions des géomètres-cadastrés. Cette délibération a été votée à l'unanimité.



Situation budgétaire du CHSCT

Aucune dépense n'a été présentée pour cette séance. Du jamais vu !!! ... ce que la secrétaire du CHSCT n'a pas manqué de soulever. Le solde reste donc le même qu'à la fin de la séance du 30 avril 2019 : **296 602,11 €.**

FO a depuis cette séance, fait une proposition à la DRFIP44 pour que des gilets pare-balles soient acquis pour nos collègues de la Brigade de Contrôles et de Recherches (BCR) afin qu'ils soient davantage protégés quand ils sont en intervention.



Les référentes FO en CHSCT44

Christelle TONNELIER (DRFIP44)
Anne-Françoise LOREAU (DRFIP44)
Patricia DAVID (INSEE)
Julie BILLY (SRE)

Syndiqué à **FO**
et fier de l'être !

La Force de FO
L'INDEPENDANCE

